

N° : CC/46/7.1/05.09.2022-1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNATAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Membres en exercice :	15	Pouvoirs :	0
Présents :	13	Votants :	13

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance ordinaire au siège à Monteux, le 05 septembre 2022, après convocation légale reçue le 30 août 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, M. Didier CARLE, M. Laurent COMTAT, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, M. Christian GROS, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Michel TERRISSE.

**Etaient excusés :**

M. Thierry LAGNEAU, Mme Sylviane FERRARO.

**Secrétaire de séance :**

M. Christian GROS

**Rapporteur :** M. Christian GROS

**Intégration des dépenses d'amélioration de deux tractopelles et d'une mini pelle en investissement**

Monsieur Christian GROS, Président, indique au Bureau Communautaire que des réparations importantes vont devoir être effectuées afin d'augmenter la durée de vie des véhicules référencés ci-dessous.

A cet effet, des devis ont été effectués.

- Minipelle affectée au service BIR des services techniques de Monteux, remise en état complet,
- Tractopelle 941040 affecté au service SPU des services techniques de Sorgues, remise à neuf du vérin du bras balancier,
- Tractopelle 948711 affecté au service SPU des services techniques de Bédarrides, remise à neuf du système hydraulique,

Minipelle 08018V7139846	JCB LYOMMAT CR FERRONNERIE	2 717,62 € TTC 1 800,00 € TTC
Tractopelle JCB 941040	SARL BERNARD	4 678,55 € TTC
Tractopelle JCB 948711	SARL BERNARD	7 881,31 € TTC

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

**Vu** la délibération n° DE/44/5.1/06.07.2020-2, en date du 06 juillet 2020 portant fixation du nombre de vice-présidents ;

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82 623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 08/09/2022  
Affiché le : 08/09/2022

**Vu** les délibérations en date du 06 juillet 2020 portant élection des vice-présidents ;

**Vu** la délibération n° DE/44/5.2/20.07.2020-3 en date du 20 juillet 2020 instituant le Bureau Communautaire,

**Vu** la délibération n° DE/44/5.4.1/14.09.2020-3 en date du 14 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté au Bureau Communautaire,

**Vu** la délibération n° DE/44/5.1/22.11.2021-7 en date 22 novembre 2021, portant sur l'élection du 8<sup>ème</sup> vice-président,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2021, portant sur la transformation de la communauté de communes Les Sorgues du Comtat en communauté d'Agglomération,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat,

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** l'intégration des dépenses d'amélioration de deux tractopelles et d'une mini pelle en dépenses d'investissement

**PRECISE** que ces dépenses peuvent constituer des immobilisations amortissables et bénéficier du FCTVA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Le Président,**



**Christian GROS**

**Président de la Communauté d'Agglomération  
« Les Sorgues du Comtat »**

